

NOTE SUR L'ABUS SPIRITUEL

(postée sur le blog de la Parole Libérée par Aymeri Suarez-Pazos – président de l'AVREF – le 24/3/2018)

Il faut bien comprendre qu'avant tout abus sexuel pédophile, il y a un **abus spirituel**. Encore faut-il définir ce que c'est...

Ci-dessous un texte explicatif qui vous fera prendre la mesure de la puissance et la dangerosité de **l'abus spirituel**, ouvrant la porte à tous les autres abus (sexuel, pédophile, pouvoir, financier)...

Et qd on voit la difficulté que l'on a pour obtenir une réaction efficace sur un sujet aussi évident que la pédophilie, on peut se poser la question de ce qu'il en est sur des abus bien plus difficiles à mettre en évidence...

Bonne lecture !

L'abus spirituel existe, je l'ai rencontré.

On peut caractériser les dérives dans les communautés religieuses et dans le cercle clérical par l'abus spirituel. On peut penser que comme tout abus fait sur des personnes, que ce soit d'ordre physique (violences sexuelles, physiques, verbales), d'ordre psychologique, d'ordre financier, on soit dans les cadres classiques de l'abus de pouvoir, propres à toute structure ou relation humaines. Et cela est vrai. Mais cela n'efface pas la caractéristique propre d'une relation fondée sur le rapport au spirituel.

Si l'on prend le cas du crime pédophile, on peut aisément comprendre que l'enfant est d'autant plus facilement vulnérable qu'il est dans un cadre de confiance. Autrement dit, que la relation instaurée avec son agresseur est située en amont sur un autre plan que celui de l'abus (sexuel). Relation familiale très souvent, dans le rapport d'autorité que peut avoir un parent et de dépendance affective de l'enfant avec lui ; dans le cas d'un abuseur prêtre, l'autorité religieuse, paternelle symbolique, de transfert accordé par les parents, finalement la dimension du sacré incarnée par la personne qui cependant abuse. Dans toute relation débouchant sur abus de type sexuel, l'acte ne se réalise qu'après une approche de séduction, d'appivoisement de la future victime. Si celle-ci est adulte, elle est souvent dans un état de fragilité (momentanée) où le responsable religieux peut prendre la figure du sauveur, ou du médecin (de l'âme, voire psychologique), et finalement, s'il est pervers, opérer comme un psychiatre ou un médecin abuseurs. Ceci signifie bien que l'abus se situe dans un cadre où un type de relation est établi, et où l'abuseur va introduire, si elle n'est pas propre au cadre, la dimension affective, physique, voire sensuelle, et la situer dans la relation posée par le cadre. Dans la dimension religieuse, on voit ainsi des supérieurs justifier par des raisons spirituelles leurs abus, les normaliser par l'exception spirituelle. Des câlins seront l'expression de la tendresse de Dieu et d'un privilège de relation entre le supérieur ou le directeur spirituel et la personne qui a recours à lui.

Il est établi pour tout le monde que les abus physique, psychologique, voire émotionnels etc., existent. Et qu'on peut les caractériser comme des abus de pouvoir.

Il est en revanche discuté que **l'abus spirituel** existe. Sa nature, et donc sa définition, posent problème. Surtout chez les clercs. Ce qui peut paraître paradoxal. Qu'on puisse nier ou approcher difficilement la réalité spirituelle de la personne, en ce qui la distingue de sa psychologie, par exemple, peut être admissible dans un cadre non religieux, mais que précisément le cadre religieux ne sache plus définir la matière spirituelle ou, pour parler un langage davantage biblique où l'Esprit est identifié au souffle, la matière pneumatique de l'homme, au moment de parler d'abus possibles sur elle est étonnant. Ce serait presque symptomatique du long déni observé sur toutes les affaires d'abus dans l'Eglise, sur les autres plans précités, et exemplairement les cas de pédophilie.

C'est un peu comme lorsqu'on veut parler de problème sectaire. On est tout de suite renvoyé à l'impossibilité d'établir une définition consensuelle du fait sectaire. Mais ici, c'est la matière même de l'abus qui semble s'évanouir.

Aussi, ce que l'Institution ecclésiale au mieux conçoit lorsque l'on parle **d'abus « spirituel »**, c'est le prétexte du spirituel pour un abus psychologique, physique, financier etc., dans le cadre d'un rapport d'autorité spirituelle. C'est donc un abus de pouvoir, comme tous les abus, mais dont la matière est la psyché (au sens médical), le corps, les biens, etc., mais en aucun cas le « spirituel » (ou le « pneumatique »). Tout d'un coup, la science théologique n'a plus de concepts dans cet ordre qu'elle seule veut régir : celui de l'âme, dans son rapport à l'indicible (à Dieu, mais on pourrait dire aussi bien au mystère, au monde dans le lien intime que la personne noue avec lui, ...).

Posons donc ce que l'on conçoit comme la matière spirituelle, ou la relation spirituelle. Parlons même plutôt de relation spirituelle, ce qui aidera mieux à percevoir ce dont on parle. Et trouvons-lui une réalité qui ne dépende pas seulement d'une croyance, d'une foi, mais de ce que chacun peut expérimenter, qui appartient donc à chacun et qui serait même une réalité essentielle pour toute personne. Nous pourrions dire alors qu'un **abus spirituel**, au sens où nous l'aurons posé, constitue un crime en soi sur la personne, sans entrer dans le champ de la psychologie, de la médecine, de la propriété, et quoique ces champs puissent être eux aussi atteints.

La relation spirituelle que noue la personne avec le monde qui l'entoure se situe à un degré d'intimité à la frontière de la conscience. Précisément à l'endroit où le langage s'élabore. Le lieu du dialogue le plus intime avec le monde. On trouve l'expression de ce dialogue au plus près dans le langage poétique, mais on pourrait dire dans le dialogue amoureux, dans le langage mystique hors de toute transcription. Ainsi dira une personne témoignant d'une expérience mystique : je ne peux dire avec des mots ce que j'ai perçu etc. Néanmoins, il s'agit bien de mots qui s'échangent au final au niveau de la conscience. Le lieu du spirituel est alors ce lieu du rapport intime au monde, et il n'est pas étonnant que dans le champ religieux, on conçoive la relation à Dieu comme chose la plus intime, à cet endroit en soi-même plus intime que soi-même, pour reprendre l'expression de Saint-Augustin.

C'est un endroit que l'enfant atteint plus facilement, qui est au contact des merveilles, qui est dans la curiosité de tout, dans l'étonnement de tout, dans la fragilité sur tout ce qu'il perçoit, dans la demande sur le sens, dans la recherche de protection, dans le besoin de confiance.

C'est le lieu où le langage propre s'élabore et se renouvelle, lorsqu'on y retourne pour intérioriser nos expériences, questionner nos émotions, etc.

C'est le lieu de respiration. De distanciation aussi avec le vécu. De réappropriation de soi.

C'est le lieu que le langage biblique nomme le cœur, où sont accueillies les émotions, où s'établit le dialogue intime. C'est ainsi que la mère de Jésus, bousculée par les événements concernant son fils et qui réévaluaient leur relation et son propre rôle, « méditait toutes ces choses en son cœur ».

Il s'agit donc d'un lieu, d'un échange, d'une croissance de la conscience, d'une affirmation, dans cette relation au monde, qui fait et constitue la personne et qui conditionne son agir. C'est pourquoi il ne s'agit pas seulement de définir le spirituel comme la quête existentielle du sens, où une institution comme l'Eglise peut courir le risque d'en privatiser les recours, d'en établir les règles et les imposer.

Dans ce cadre de définition, il suffira de définir des droits spirituels à la personne pour lui garantir une liberté dans ses recours, dans les sources de sa quête, et d'en définir les limites pour le bien commun.

Il s'agit pour nous de définir le lieu du spirituel et sa matière, pour identifier où se joue le drame de l'abus, et de définir qu'en l'intime le spirituel touche au secret de la personne et à ses ressorts ultimes, en que prendre pouvoir à cet endroit c'est nier précisément la valeur inconditionnelle de cette personne, qu'elle n'est pas objet, mais sujet spirituel, que le lien qu'elle établit avec un responsable spirituel, fût-il institutionnel, est toujours de l'ordre du dialogue, jamais de la sujétion. Ce sont toujours d'ailleurs des consciences aillant suffisamment de liberté qui ont bougé les institutions et permis leur réforme, et rarement sans qu'il y ait violence de l'institution sur ces personnes (il suffit de citer quelques saints reconnus).

Lorsqu'une personne croit que Dieu est une personne présente à elle et qui noue un dialogue en son intime, son chemin spirituel sera précisément de rechercher ce dialogue, de l'apprivoiser, de s'y confier, et elle découvrira dans ce parcours un chemin de liberté.

C'est ainsi en tout cas que de grandes figures de l'Eglise, dont la moindre n'est pas Saint-Paul, l'ont exprimé avec force. Au point de mettre en péril le pouvoir de l'institution sur les personnes. Ils établissent la limite infrangible dans l'équilibre de relation entre l'institution et la personne pour la croissance spirituelle, laquelle aboutit à la liberté spirituelle dans le lien établi avec l'Esprit, donc Dieu, et non plus dans l'obéissance (même à la Loi).

C'est dans le cadre de cette relation intime à Dieu qu'intervient le directeur spirituel. Il intervient donc à un endroit où il ne peut absolument pas diriger, puisque la liberté spirituelle est la condition d'un chemin authentique et la signature d'une personne mûre dans sa foi. C'est pourquoi une autre dénomination est en cours qui lui est préférée : celle d'accompagnateur spirituel. Mais la formule ne change pas toujours la nature de cet accompagnement, dont les limites ne sont pas précisées.

Il est évidemment un autre endroit où le responsable spirituel peut agir, c'est, pour un prêtre, dans l'administration des sacrements. Et le sacrement de confession peut être un lieu privilégié d'abus, comme l'expérience le montre.

Maintenant qu'est-ce qu'un **abus spirituel**, si nous avons situé ainsi la relation spirituelle de la personne et exprimé qu'elle est le lieu de l'élaboration de la conscience et que par elle la personne se situe et se guide ?

Et bien prenons un jeune homme ou une jeune femme, qu'un ami ou une amie (du même sexe, puisqu'on est dans un cadre religieux), aura invité à une retraite de plusieurs jours organisée par un mouvement religieux dont cet(te) ami(e) est membre. Notre jeune homme aura suivi un certain nombre de méditations prêchées, de causeries, prié en même temps que les autres les psaumes, le chapelet, et fait toute une suite ininterrompue d'activités de la sorte (sans oublier les offices, adorations etc.).

Puis, quand elle aura été ainsi bien baignée dans la baignoire spirituelle, qu'on l'aura invitée en maintes occasions à s'approprier aux remuements de sa conscience, son ami(e), à ce moment curieux où une plage de plus d'une heure est libre, l'invite à parler avec lui (elle), comme de façon informelle.

Et, dans une pièce isolée du château, du couvent, du lieu de retraite (en général agréable), va lui demander : « qu'est-ce que tu dis dans ta prière ? ». La jeune personne, si elle a une vie intérieure, faite de ces mille mouvements, de ces libertés qu'elle s'autorise, de cette communication des rêves,

des craintes, des culpabilités, des colères, des espoirs, des élans, de cet échange incommunicable où elle s'en remet en transparence à cet Autre hors de tout témoin, jusqu'aux confins des mots et dont elle expérimente, évalue peut-être qu'elle s'y trouve bougée, élargie, que le rire surgit, ou rien ; cette jeune personne sent alors que l'amie vient frapper à une porte où elle n'a pas à entrer comme ayant droit. Or cette personne insiste, exige presque. Elle veut y mettre son nez et surtout ses doigts. Car elle est missionnée par ses supérieur(e)s pour cette tâche. Et à la suite, c'est tout l'appareil de la direction communautaire qui va prendre ses aises, mettre la décoration, les meubles, les règles, comme une cohorte de pseudo-médecins, voire l'Académie entière penchée sur le cerveau, le cœur ou l'appareil génitoire, et va en régir les fonctions. Et qu'est-ce qui appartient alors en propre à cette personne devenue objet ?

C'est comme si en pleine nuit, dans sa chambre ou sa cellule d'accueil, notre jeune retraitant entendait toquer à sa porte et que l'ami(e) voulait entrer, l'ami(e) ou le prêcheur, ou le confesseur... Ou c'est, dans la façon dont c'est fait, comme si l'ami(e) lui demandait de se dévêtir. C'est une chose très sensible que de sentir ces doigts qui se posent sur la porte intérieure, sur la porte secrète. Personne autre que nous-mêmes, n'a le droit d'ouvrir. Même le Christ, dans les Évangiles, si l'on croit la parole de Jésus, n'y entre pas sans permission : « voici que je frappe à la porte... » C'est Daniel, dans l'Ancien Testament, qui, conseiller privilégié de Nabuchodonosor lors de l'Exil de son peuple à Babylone, a une chambre pour lui seul, où nul n'entre, où il peut dialoguer avec son Dieu, et tout d'un coup cette porte est brisée par la milice et il est envoyé aux lions. C'est aussi le Temple de Jérusalem dont Jésus chasse les marchands, lesquels viennent

faire commerce du sacré. Or le sacré est bien ce qui est le plus fragile autant que précieux en l'homme. Y mettre ses gros doigts pour s'y imposer est un crime qui vaut tous les foudres du ciel, si l'on en croit ce texte (-ou les coups de fouet du Christ). Comme il est dit qu'être l'occasion d'un scandale pour les enfants mérite le châtement d'être envoyé au fond de la mer une meule attachée au cou. Il est intéressant de considérer le bestiaire associé à la scène des marchands du temple, où toutes les composantes humaines semblent symbolisées (par les bœufs, les brebis), jusqu'à l'âme dans la figure des colombes que Jésus libère, et c'est aux marchands seuls de ces colombes qu'il s'adresse solennellement.

Semble bien exprimée une réalité que le lieu du Temple, du temple intérieur, relie tout l'homme, et que **l'abus spirituel**, s'il conditionne et se conjugue à tous autres abus, est en soi un crime, matérialisé par l'emprisonnement et la vente des colombes. Cette scène est comme une somme des expériences que toute la Bible raconte sur le plan de ce dévoiement de la condition humaine. Il faut croire pourtant que tant et tant d'images, de paraboles, de récits qui courent la Bible ne suffisent pas à matérialiser pour les gardiens du Temple actuels la réalité de **l'abus spirituel** (peu

importe la dénomination qu'on lui trouvera). En réalité, le problème n'est pas de dénomination tellement, mais de reconnaissance et donc de déni. Il est bien une question de pouvoir.

Une personne qui a laissé l'ami, devenu tout d'un coup directeur spirituel, ou un directeur spirituel pénétrer dans cet espace, le fouiller, et éjaculer ses normes, perd son autonomie spirituelle, c'est-à-dire perd sa capacité de langage. Elle ne parlera plus que le langage normé, pensant penser par elle-même, elle aimera par procuration (Dieu, les saints, ses amis, ses propres parents, lesquels seront rétrogradés à une place qui ne gênera plus), par raison, elle ne sera plus en contact avec elle-même.

On observe dans le cadre des communautés déviantes, où est systématiquement violé le principe de la séparation des fors (qu'un supérieur ne puisse avoir accès au for interne), des dégâts psychiques similaires à ceux qui ont subi dans leur enfance un crime pédophile.

L'abus spirituel détruit la personne au plus intime, et ouvre la voie à tous les autres abus. C'est pourquoi l'on observe souvent qu'un fondateur de communauté pervers sur le plan sexuel va instaurer un abus sexuel systématisé dans sa communauté. **L'abus spirituel** aura défait en amont tous les verrous. Qu'un supérieur ait les clés du « cœur » est la définition de l'abus.

Aymeri Suarez-Pazos